

Préface

Par Joël BARRE

Délégué Interministériel au Nouveau Nucléaire, en charge de la supervision des programmes industriels de nouveau nucléaire en France

La France entretient avec l'énergie nucléaire un rapport sans équivalent parmi les autres pays du monde. Depuis l'impulsion donnée par le Général de Gaulle aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, avec l'ordonnance du 18 octobre 1945 créant le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), en passant par le plan Messmer lancé en 1974, jusqu'à l'annonce d'un programme de construction de réacteurs nucléaires faite par le président de la République à l'occasion de son discours du 10 février 2022 à Belfort, le nucléaire occupe une place de premier plan dans la politique énergétique française.

Certes, les trois dernières décennies ont été moins porteuses pour l'atome en France et ont pu faire croire que le sort du nucléaire était en sursis. Dans un contexte de relative abondance énergétique et de moindre préoccupation quant à la souveraineté énergétique, les accidents de Tchernobyl (1986) et Fukushima (2011) ont conduit une part croissante de l'opinion publique, en France et dans le monde, à s'opposer au nucléaire comme source d'énergie. Le changement de cap s'est opéré en plusieurs étapes au cours des dernières années : d'abord le discours du président de la République au Creusot en décembre 2020 indiquant que l'avenir énergétique de la France passait par le nucléaire et lançant le projet de nouveau porte-avions à propulsion nucléaire, puis la remise par EDF à l'État d'une proposition concernant la construction de 6 réacteurs de technologie EPR2 à l'été 2021, confortée par l'étude technico-économique « Futurs énergétiques 2050 » publiée par RTE à l'automne 2021, et enfin le discours de Belfort en février 2022 traçant la perspective d'un programme de construction de 6 réacteurs de type EPR2, porté par EDF, et la mise à l'étude de la construction de 8 réacteurs additionnels.

Cette nouvelle donne énergétique se caractérise par l'émergence progressive d'un consensus autour d'un mix électrique bâti sur du nucléaire et des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien), combinaison apparaissant désormais comme la meilleure solution pour répondre aux enjeux de souveraineté, de réindustrialisation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La crise Covid et la guerre en Ukraine sont naturellement pour beaucoup dans cette évolution, ayant mis au grand jour les limites de la dépendance à des énergies et des chaînes de valeur situées à l'extérieur des frontières européennes. Cette prise de conscience dépasse d'ailleurs largement les frontières hexagonales, comme en témoigne la multiplication d'annonces de nouveaux projets nucléaires en Europe et dans le monde ces dernières années.

Même si le nucléaire reste un sujet clivant au sein de l'Union européenne, force est de reconnaître qu'une nouvelle dynamique a été créée depuis les débats difficiles autour de son inclusion dans la taxonomie des activités ayant un impact favorable sur l'environnement jusqu'à la constitution, à l'initiative de la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, d'une alliance des pays favorables à l'énergie nucléaire qui compte désormais 14 États participants sur les 27 qui composent l'Union européenne. Concernant la France, outre les annonces faites en faveur du nucléaire civil de forte puissance – dont l'analyse des enjeux occupera l'essentiel de ce numéro des *Annales des Mines* –, il faut également mentionner celles, dans le cadre de France 2030, visant les petits réacteurs modulaires innovants (SMR & AMR). C'est donc une grande politique nucléaire d'ensemble qui est à nouveau impulsée dans notre pays.

Pour mener à bien cette grande politique nucléaire, et en premier lieu le programme Nouveau Nucléaire France (NNF) de construction de nouveaux réacteurs EPR2, l'État renforce son implication sur l'ensemble des volets stratégiques. Cela se traduit en particulier par la relance des Conseils de politique nucléaire (CPN) sous l'autorité du président de la République, par l'augmentation des moyens alloués au CEA et à l'ASN afin de les doter, en nombre suffisant, des précieuses compétences pour accompagner la relance de cette politique, ainsi que par la création, par décret du 7 novembre 2022, d'une Délégation Interministérielle au Nouveau Nucléaire (DINN). Avec cette délégation, que j'ai l'honneur de diriger, il ne s'agit nullement de se substituer à EDF qui assure les rôles de maître d'œuvre, de maître d'ouvrage et de futur exploitant du programme NNF, mais de jouer un rôle de supervision, qui suppose un lien étroit avec EDF et l'ensemble de la filière nucléaire française, afin de s'assurer que ce programme soit une grande réussite industrielle. Cette mission passe également par une coordination des services administratifs compétents, la mobilisation de l'ensemble de la filière et de tous ceux qui sont amenés à la rejoindre au cours des prochaines années pour réussir sa montée en charge, une contribution aux réflexions sur le cadre juridique, réglementaire et économique le plus adapté au déploiement de ce vaste programme, et enfin, à l'information du public sur ses différents enjeux.

Il me reste à remercier les contributeurs du présent numéro des *Annales des Mines* pour leurs articles qui alimentent précieusement la réflexion sur l'avenir de notre politique énergétique et sur les conditions de réussite de ce grand défi industriel.